Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 34 (1976)

Heft: 4

Artikel: Croissance économique et développement intégré en Suisse

Autor: Valarché, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-137701

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Croissance économique et développement intégré en Suisse[1]

Jean Valarché,
professeur à l'Université,
Fribourg

De la croissance économique on a dit tout et le contraire. Selon certains, elle menace les ressources humaines et naturelles ; elle dégrade l'environnement et elle s'accompagne d'un accroissement démographique déséquilibré. Mais, selon d'autres, elle ouvre la perspective d'un développement intégré, c'est-à-dire d'un accroissement de bien-être pour l'ensemble de la population sans compromettre les chances des générations à venir.

Nous nous demanderons à quelle thèse l'évolution suisse depuis trente ans apporte des arguments. Le cas est semble-t-il représentatif. La croissance économique a été rapide en Suisse comme dans toute l'Europe. La population y est plus dense qu'en France sans l'être autant que chez ses voisins du Nord et du Sud. Ses ressources naturelles sont médiocres sans être nulles. Enfin son agriculture, dont la responsabilité est première en matière de ressources naturelles, a moins d'importance économique pour le pays que celle de la France ou de l'Italie, tout en comptant plus qu'en Allemagne ou en Angleterre. La Suisse permet donc de savoir si et à quelles conditions un pays industriel peut réaliser un développement intégré.

I. CROISSANCE ET DISPARITÉS

A. L'évolution du produit national brut (PNB)

L'économie suisse a progressé plus vite après la Seconde Guerre mondiale que jamais auparavant. La différence avec l'après-guerre précédente est particulièrement frappante. « Au cours de la période de référence allant de 1950 à 1970, l'accroissement moyen du PNB en termes réels était de 4 fois supérieur à celui enregistré entre 1918 et 1938. » [2] Il y avait également progrès par rapport aux périodes d'essor plus éloignées telles que les années 1830-1870 ou 1890-1914 : « Le taux d'accroissement réel du PNB était en moyenne de 4,5 % par année durant la période 1950-1970. A cette cadence-là le PNB en termes réels double tous les 14 ou 15 ans. » [3]

En analysant l'évolution de plus près, deux périodes distinctes apparaissent. De 1945 à 1960, la croissance de la Suisse retarda légèrement sur celle de ses voisins [4]. Au contraire elle fut plus forte que la leur à partir de 1960. L'accélération accompagna l'entrée massive de nouvelles ressources productives, hommes et capitaux. Elle avait été préparée par l'investissement intense de l'immédiat après-guerre. De 1948 à 1964, les investissements se développèrent plus rapidement que le produit national : la politique de l'argent à bon marché et l'afflux de fonds étrangers en étaient les principaux responsables. Le renchérissement concomitant inquiéta les pouvoirs publics qui cherchèrent à freiner la « surchauffe » à partir de 1970.

Pendant toute cette période la Suisse subit les mêmes fluctuations cycliques que les autres pays occidentaux. Mais ce n'était que des ralentissements d'expansion ;

aucune récession n'a entraîné de chômage, resté inconnu de 1945 à 1974. Par contre les créations d'emploi dépassèrent ce que la Suisse avait jamais connu. 900 000 emplois furent créés de 1950 à 1970. A titre de comparaison, 100 000 seulement avaient été créés de 1918 à 1938. La plupart de ces emplois furent occupés par des ouvriers étrangers dont l'afflux suscita une réaction nationale vers 1970.

La conjoncture changeait déjà lorsque survint la crise pétrolière. Les autorités publiques s'efforcèrent désormais de freiner la hausse des prix et de stabiliser le nombre des étrangers. L'inflation faussa les relations économiques. Comme partout, le renchérissement pétrolier aggrava brusquement la situation. La Suisse ne dépend pas de l'énergie importée autant que certains de ses voisins, mais elle subit le contre-coup de l'affaiblissement de ses partenaires commerciaux. Elle est actuellement avec les autres en état de récession et la reprise ne s'annonce guère.

B. Les conditions de la croissance helvétique

Les raisons du progrès économique d'après-guerre sont les mêmes en Suisse que dans toute l'Europe capitaliste et industrielle. La seule différence tient au point de départ : déjà plus industrielle que la moyenne de l'Europe en 1939, la Suisse a renforcé sa capacité de production au moment où la guerre réduisait celle des autres.

1. Le progrès technique

La Suisse a servi de refuge à des savants fuyant les régimes totalitaires. Elle a acquis des brevets d'invention et reçu des capitaux venant de ses voisins. La recherche en a été encouragée et l'invention est passée du laboratoire à l'usine. Ainsi la Suisse a progressé dans les branches où elle avait déjà un bon rang (mécanique, électro-mécanique, chimie, pharmacopée). Le reste avance à l'allure habituelle en Europe (rationalisation de la distribution, industrialisation de certains élevages).

2. L'insertion dans l'économie internationale

Un petit pays ne peut se développer sans se spécialiser. Il dépend par conséquent de l'étranger pour ses ventes et pour ses achats. La Suisse a augmenté ses exportations, sans perdre en valeur ce qu'elle gagnait en volume, en raison de sa structure industrielle favorable. Comme les autres pays développés, elle a « troqué » avantageusement ses produits finis contre des objets moins élaborés. Elle a recouru en même temps aux forces productives étrangères dans une proportion croissante jusqu'à une période récente. La main-d'œuvre a immigré à un rythme jamais égalé (7,6 % de plus chaque année de 1950 à 1970). Les capitaux ont afflué à la mesure de l'insécurité politique dans le monde d'après-guerre. Il va de soi que, sans ces deux apports, particulièrement celui des ouvriers étrangers, la croissance n'aurait pas continué à cette cadence pendant vingt-cinq ans.

3. La mobilité des ressources productives

La Constitution du pays impose la liberté du commerce et de l'industrie comme le fédéralisme ou la neutralité. L'ouverture économique, sauf en agriculture, est entière. Elle a pour corollaire une grande mobilité des ressources productives. La

concurrence sélectionne les entreprises, et les perdantes passent aux gagnantes leurs capitaux et leur personnel. La structure de l'économie nationale se modifie selon la conjoncture internationale et oblige les travailleurs à changer d'activité, sinon de résidence. Sans doute un quadrillage serré des moyens de transport permet souvent le « navettage ». Beaucoup d'anciens cultivateurs ont gardé un habitat rural tout en travaillant en ville. Mais la mutation professionnelle conduit plus souvent encore à un changement de domicile. C'est surtout dans les villes principales que s'édifient les nouveaux logements, si bien que le déplacement des ressources productives conduit finalement à la concentration.

Le recyclage professionnel est le correspondant humain du renouvellement technique inévitable. Tout patron est amené à remplacer ses machines par un outillage travaillant à meilleur compte. Tout salarié change au cours de sa vie, non seulement d'entreprise, mais de métier. Tout agriculteur doit transformer ses méthodes de production pour augmenter ses recettes malgré la concurrence étrangère et surtout la préférence accordée par un public riche à des biens industriels ou « tertiaires ». C'est dire que le progrès ne va pas sans risques.

C. Les inégalités d'origine humaine et naturelle

La croissance exige des changements de vie et de mentalité qui sont plus ou moins à la portée des agents de l'économie. C'est pourquoi les fruits de l'expansion bénéficient moins qu'aux autres à trois catégories de producteurs.

1. Les agriculteurs [5]

Ils ne gagnent pas autant, à travail égal, que les non-agriculteurs. Ils ne bénéficient pas non plus, autant que les autres, des commodités de la vie moderne. Trois infériorités en sont responsables :

a. Infériorité tenant à l'entreprise : l'exploitation agricole ordinaire en Suisse est une petite unité productive. Elle couvre en moyenne 8 hectares, ce qui est peu dans un pays de polyculture-élevage. La structure de l'entreprise est peu favorable, en raison de la dispersion entre 8 parcelles. La combinaison productive de l'exploitation est rigide : la pénurie de main-d'œuvre l'oblige à acquérir un machinisme qui ne peut l'aider autant qu'un producteur de la ville, car il n'a ni les mêmes économies d'échelle, ni les mêmes économies externes. Sa comptabilité est moins sûre que celle des autres, à cause de la confusion du ménage et de l'exploitation, et de l'abondance des produits joints. Le financement de la production est difficile. Le revenu touché ne permet pas d'épargner beaucoup. Les ressources liquides passent souvent à désintéresser des cohéritiers. Emprunter est risqué : le capital emprunté coûte de 5 à 6 % et rapporte 2 %.

b. Infériorité tenant au marché : l'offre de produits agricoles souffre de sa spécialisation et de ses variations. Le relief et le climat du pays restreignent le choix de l'exploitant. La quantité offerte est variable d'une année à l'autre à cause des vicissitudes climatiques : il neige trop tôt, il pleut trop tard. A cette variation s'oppose une demande faiblement croissante. La baisse relative des prix y fait peu de chose, car l'élasticité de la demande des produits agricoles est petite, comme dans tous les pays riches. La rencontre de l'offre et de la demande provoque par conséquent des

« effets King » : une hausse de la quantité offerte fait descendre le prix plus que proportionnellement.

L'adaptation à long terme ne se fait pas mieux que la réaction à court terme. Souvent en effet les productions sont liées. La Suisse voudrait développer son élevage bovin, mais comment le faire sans augmenter une production laitière déjà excédentaire ?

c. Infériorité tenant à la population : la population vieillit plus à la campagne qu'en ville, par suite du départ accéléré des jeunes. En 1950, 62 000 agriculteurs avaient de 15 à 24 ans. En 1970, il n'y en avait plus que 24 000. Avec si peu de jeunes, comment moderniser le travail ? L'exploitation peut aussi être gênée par la réduction du travail féminin. Les femmes et les filles des cultivateurs formaient autrefois une proportion importante de la main-d'œuvre. Depuis la guerre leur effectif se dégonfle très vite, soit qu'elles quittent la maison familiale pour aller travailler en ville, soit qu'elles gardent le domicile paternel en cessant d'aider à la culture (beaucoup d'ateliers se sont ouverts dans les villages). Aussi le personnel permanent qui était féminin pour 34 % en 1955 ne l'était plus que pour 10 % en 1969 [6].

Le personnel féminin temporaire est encore important mais le remplacement de travailleurs permanents par des temporaires restreint le choix des activités.

2. *Les montagnards*

Les montagnards ne participent pas facilement à la prospérité générale. Ils souffrent en effet de plusieurs handicaps.

a. L'économie montagnarde est mal structurée : les activités exercées le plus souvent ne sont pas celles qui rapportent le mieux. Une comparaison avec l'année 1965 indique que par rapport à la moyenne nationale, l'agriculture, l'industrie du bâtiment, les services de transport et d'hôtellerie sont « surreprésentés » dans les régions montagneuses. Or l'activité dans le bâtiment et l'hôtellerie est soumise à de fortes fluctuations saisonnières. Le bâtiment dépend, en outre, de travaux publics au calendrier incertain, parce qu'ils dépendent des ressources budgétaires. Le jumelage espéré de l'agriculture et du tourisme a déçu. Les enquêtes montrent qu'il y a peu de touristes dans les communes où l'agriculture est l'occupation première et que les touristes y viennent plutôt l'été que l'hiver : la coïncidence des pointes saisonnières enlève beaucoup de sa crédibilité à l'image du montagnard tantôt cultivateur et tantôt moniteur. Par contre on trouve rarement en montagne les activités les plus rentables au plan suisse : construction de machines, horlogerie, banque.

b. L'agriculture de montagne est peu productive pour des raisons qui tiennent à la fois à la nature et à l'exploitation. Le climat entraîne une brièveté de la période végétative qui empêche d'obtenir les rendements de la plaine. Les fournitures et les livraisons sont arrêtées ou spécialement coûteuses pendant une bonne partie de l'année. L'exploitation est à la fois plus petite et plus parcellée qu'en plaine. La pente du terrain, l'exiguïté des surfaces cultivables renchérissent l'usage des machines. De tout ceci résulte un coût de production spécialement élevé, la quantité de travail incorporée au produit étant plus forte. En outre la valorisation du produit est particulièrement difficile, à cause du prix d'offre excessif (prix de revient et frais de transport plus élevés) et aussi de la petitesse et de l'irrégularité de l'apport au marché.

c. Les infrastructures en montagne sont insuffisantes : les difficultés du relief et la dispersion des habitants empêchent les montagnards de bénéficier des mêmes commodités et des mêmes sécurités que les autres. Pour la plupart, l'école est loin, l'hôpital, le médecin également [7]. Les moyens de transport ne pénètrent pas partout ; leur fréquence n'est pas celle qu'on observe en plaine. Les jeunes ne trouvent pas en montagne l'atmosphère citadine qui leur plaît. Pourtant un minimum de peuplement est requis pour protéger la nature. L'érosion est spécialement dangereuse en montagne : sur une herbe non pâturée l'avalanche glisse plus vite.

Les grands travaux accomplis depuis la guerre (barrages hydro-électriques, autoroutes) donnent à la montagne une infrastructure économique assez factice car l'électricité produite en montagne est utilisée surtout en plaine et l'autoroute sert autant à traverser la région qu'à y pénétrer.

La conséquence est que le revenu par tête dans les cantons montagneux est moindre que dans les autres. Parmi les communes montagneuses celles qui attirent les touristes ont un niveau de vie élevé, celles qui ont des ressources industrielles sont à la moyenne helvétique, mais celles qui restent à prépondérance agricole — les plus nombreuses — sont bien en dessous.

3. Les étrangers

La condition des travailleurs étrangers n'est pas la même que celle des travailleurs nationaux. Ils risquent davantage les aliénations du salariat et de l'isolement, encore que certains étrangers vivent comme leurs compagnons de travail.

a. Infériorité dans la hiérarchie professionnelle : la répartition suivant les secteurs d'activité est moins favorable aux étrangers qu'aux Suisses. En effet 66,5 % des étrangers se trouvent dans le secteur secondaire, 32 % dans le secteur tertiaire. Les proportions correspondantes pour les Suisses sont 43 et 48. Or les rémunérations sont en moyenne plus fortes dans le secteur tertiaire que dans le secteur secondaire.

Si l'on considère le classement socio-professionnel, on constate d'abord que les étrangers sont plus rarement que les Suisses des travailleurs indépendants. D'après le recensement de la population de 1970, la proportion est de 2 % chez les étrangers, 13 % chez les Suisses. L'écart est d'ailleurs moins grand si l'on considère les seuls étrangers « établis » [8], 6,5 %. C'est une infériorité puisque le gain moyen d'un indépendant est supérieur à celui d'un non-indépendant (salarié).

Parmi les salariés, les ouvriers représentent une proportion plus forte chez les étrangers que chez les Suisses. C'est encore une infériorité, le revenu de l'ouvrier étant en moyenne plus bas que celui de l'employé. En outre les ouvriers étrangers sont moins qualifiés, dans l'ensemble, que les ouvriers suisses. Toujours d'après le recensement de 1970,

	Suisses	*Etrangers*
ouvriers qualifiés	38 %	29 %
ouvriers mi-qualifiés	47 %	44 %
ouvriers non qualifiés	15 %	27 %

On peut mesurer l'infériorité du gain des étrangers par un calcul de 1969 qui indique que les étrangers forment 24,5 % de la population active totale, mais seulement 18,7 % du revenu national.

b. Infériorité tenant à l'instabilité de l'emploi : l'appréciation varie selon le statut juridique du travailleur étranger. Il est annuel, saisonnier, frontalier ou établi. Le statut d'établissement donne à l'étranger les mêmes droits qu'au Suisse. Les « établis » ne sont donc pas licenciés plus facilement que les Suisses en cas de récession. Il en est autrement pour les autres catégories. Le frontalier n'a qu'une autorisation de travail, non de séjour. Le saisonnier ne peut séjourner plus de neuf mois pendant l'année, ce qui lui enlève tout droit au renouvellement de son emploi. Durant sa saison il ne peut pas, en principe, changer de lieu de travail. De même, le travailleur à l'année ne peut changer de lieu de travail qu'après un an, et de profession qu'après deux ans. Cette limitation de la mobilité professionnelle l'empêche de chercher un emploi aussi facilement qu'un Suisse. La crise actuelle pèse surtout sur les saisonniers, qui ont représenté jusqu'à 22 % du total de la main-d'œuvre étrangère et n'en représentent plus, en 1975, que 11,4 %. Ils travaillaient en effet surtout dans l'industrie du bâtiment, qui souffre spécialement de la récession. L'industrie valaisanne du bâtiment a congédié en 1973 20 % des étrangers, mais seulement 6 % des Suisses. Avec la réduction des saisonniers et plus généralement des manœuvres, la condition moyenne de la main-d'œuvre étrangère se rapproche de celle des nationaux. Sans doute, en Suisse comme partout, entre deux candidats à un emploi d'égale qualité, le national sera préféré. Mais les étrangers occupent des places que les Suisses jugent peu avantageuses. Le choix entre un Suisse et un étranger est donc assez rare, tout en l'étant moins qu'autrefois.

c. Infériorité tenant à l'isolement socio-culturel : l'étranger « établi » est généralement intégré au plan socio-culturel. S'il était naturalisé, il le serait aussi au plan politique. La naturalisation est rendue difficile par le droit public. Il faut être citoyen d'une commune pour être naturalisé Suisse : c'est une sorte de cooptation rarement admise. Les établis constituent en 1975 43,6 % des travailleurs étrangers. Les autres risquent davantage l'isolement.

D'abord au plan familial. L'épouse et les enfants peuvent rejoindre le travailleur à l'année après 18 mois, sous réserve de disposer d'un logement adéquat. La condition n'est pas facile à remplir, pas impossible non plus. Le saisonnier vient seul. Pendant un certain temps, sa femme a pu l'accompagner et travailler comme saisonnière, mais une circulaire en automne 1972 a restreint cette possibilité au cas où l'épouse n'aurait pas d'enfants mineurs. En fait la moitié des saisonniers sont de jeunes mariés. Certains font venir clandestinement leur femme et leurs enfants et les « bouclent » à la maison par crainte d'une dénonciation. Les autres sont privés de leur famille neuf mois par an. Il est vrai que le saisonnier peut passer à la catégorie « à l'année » après cinq saisons consécutives, s'il trouve un emploi à l'année, et pourra alors immédiatement faire venir sa famille. L'importance numérique des isolés est indiquée par le taux d'activité de la population étrangère (61 % en 1970) alors que le taux de la population suisse est de 45 % et que le taux de natalité est plus élevé chez les étrangers que chez les Suisses.

Qu'en est-il au plan scolaire ? Les enfants des étrangers suivent, comme les

autres, l'école primaire. La plupart des étrangers ont heureusement comme langue maternelle l'une des langues nationales de la Suisse. D'autre part les deux principaux contingents (Italiens, 39,6 % du total ; Espagnols, 17,8 %) préparent le retour au pays en organisant des cours professionnels. En particulier les Italiens de Suisse peuvent obtenir un diplôme d'école secondaire, reconnu par l'Italie, qui donne accès à l'administration italienne. Le pourcentage d'enfants étrangers qui suivent un enseignement secondaire est moindre que le pourcentage des enfants suisses, mais ceci peut s'expliquer par les retours au pays, lorsque les enfants atteignent l'âge du collège.

Au plan syndical, l'intégration Suisses-étrangers fait défaut. La proportion de Suisses syndiqués est moyenne (1 sur 2), mais celle d'étrangers syndiqués est faible (1 sur 4). En particulier du fait des étrangers, dont certains ne comptent pas rester longtemps et se soucient peu de verser des cotisations qui ne leur « rapporteraient » rien. Plus encore du fait des ouvriers suisses qui se méfient des étrangers, surtout des Italiens, accusés de travailler au rabais. Des syndicats se sont élevés contre l'octroi d'un permis d'établissement à des ouvriers qui résidaient depuis dix ans. A Winterthour une assemblée syndicale a demandé que la police cantonale des étrangers enlève l'autorisation de travail avant l'expiration du délai de dix ans. Il est vrai que d'autres syndicats ont subventionné des cours professionnels pour étrangers, par exemple pour former des maçons. Il n'y a pas d'hostilité générale, mais une méfiance d'autant plus forte qu'ils sont plus nombreux.

Au plan culturel des activités culturelles sont exercées par ceux qui parlent la même langue, par exemple les Tessinois et les Italiens. La place des étrangers parmi les universitaires dépasse ce qu'on trouve ailleurs. Les différentes « nations » suisses se soucient de participer à leur culture respective — française, allemande, italienne — et voient donc d'un bon œil ceux qui les représentent dans leur pays.

Les étrangers ont d'abord favorisé la croissance économique et les autorités signalaient le service qu'ils rendaient au pays. Mais leur nombre a atteint le « seuil » qui déclencha une réaction xénophobe. A ce moment se sont élevées des plaintes contre l'inflation « importée » due au besoin d'investir pour la vie et le travail des étrangers supplémentaires ; leur plafonnement est alors intervenu sous le couvert des mesures « antisurchauffe », puis leur réduction à été décidée lorsque est venue la récession.

II. LES FACTEURS D'INTÉGRATION DANS LA SOCIÉTÉ GLOBALE

L'intégration au plan local est plus forte en Suisse qu'ailleurs, en raison de la variété naturelle du pays, de la décentralisation politique, du maintien de la propriété communale. Mais notre temps demande plus. Les marchés modernes ont besoin d'une vaste clientèle. La solidarité matérielle s'organise à l'échelon national. Les medias culturels s'adressent à tous de la même façon. Ainsi naît une société globale où tous les citoyens, sinon tous les habitants du pays doivent jouir des mêmes droits et assumer les mêmes obligations. La croissance signifie une course au profit que ne peuvent suivre tous les coureurs, mais aussi un enrichissement qui tourne au bénéfice de tous, lorsque sont remplies certaines conditions qui tiennent aux individus personnellement, aux accords entre groupes et à l'intervention de l'Etat.

A. Tenant aux individus

Deux aspects de la croissance permettent l'insertion du plus grand nombre dans la société globale.

1. Les complémentarités de production

L'économie suisse obéit à la logique de l'économie libérale, comme ses principaux partenaires commerciaux (Allemagne, France, Etats-Unis). Le profit sert d'orienteur de production, l'intérêt de sélecteur de placement. Il en résulte une triple complémentarité.

a. Au plan technique : l'industrie suisse est suffisamment développée pour constituer un ensemble capable d'engendrer une réserve de main-d'œuvre spécialisée, de nouvelles fabrications en amont ou en aval, des activités de service, de formation et de recherche pour entreprises de haut niveau. Un tel milieu technique relie les unes aux autres toutes sortes d'activités de production ou de distribution. La croissance les a diversifiées sans les séparer les unes des autres.

b. Au plan territorial : la croissance engendre des externalités favorables en facilitant l'accès aux ressources produites et les réciprocités de clientèle. Les villes suisses se trouvent à la dimension optimale par rapport à leur marché : suffisamment grandes pour rentabiliser leurs infrastructures, pas assez grandes pour subir les coûts de l'encombrement. Leur réseau est assez serré pour que ceux qui abandonnent la campagne ne se concentrent pas en quelques points : les ex-ruraux gonflent les villes moyennes relativement plus que les grandes villes. La proximité de petites villes permet aux agriculteurs restants de trouver des fournisseurs et des clients sans souffrir de la distance.

c. Au plan humain : les Suisses sont habitués à vivre à la fois en concurrence et en complémentarité. Chacune de leurs communautés s'efforce de tirer profit d'une situation géographique exceptionnelle. En même temps leur faiblesse numérique et leur habitat montagnard les ont dressés à la solidarité contre les pièges de l'ennemi ou de la nature. Vingt-neuf ans de grande prospérité n'ont pas détruit cette assise morale. Les Suisses gardent le souci d'obéir aux sollicitations du public. Leurs nombreuses écoles professionnelles diversifient les formations pour qu'ils répondent aux nouveaux besoins. Mais l'économie réclame davantage. Les Suisses ont admis beaucoup de travailleurs étrangers parce qu'ils savent que leurs intérêts sont communs. Au niveau actuel des goûts et des techniques, cinq millions de Suisses ne peuvent occuper tous les emplois avantageux. Les étrangers se chargent de travaux dont les nationaux ne veulent plus, mais exercent aussi des fonctions de responsabilité, comme ingénieurs, chercheurs, administrateurs, au coude à coude avec les Suisses. C'est pour ces derniers aussi justifié que de travailler avec l'argent étranger.

2. La consommation de masse

L'inégalité des revenus est forte en Suisse comme dans tous les pays capitalistes. La croissance d'après-guerre l'a peu changée [9]. Mais le revenu minimum est décent (l'ouvrier est parmi les mieux payés des ouvriers européens) et la consommation est plus égale que le revenu. Ainsi la dépense alimentaire d'une famille d'employé, où

le gain dépasse de 5400 francs celui d'une famille d'ouvrier, est presque exactement la même (5212 francs contre 5262 en 1970). Ni le logement ni les distractions ne distinguent les diverses catégories sociales. Indépendants ou salariés, nationaux ou étrangers, les habitants logent soit dans une petite maison individuelle, une parmi beaucoup d'à peu près semblables, soit dans un building où le réfrigérateur, le vide-ordures, la buanderie mécanisée font presque toujours partie du matériel. La télévision est écoutée en trois langues, par l'ensemble des Suisses et des étrangers. Bien d'autres indices témoignent d'un bien-être généralisé, que ce soit le nombre des appareils téléphoniques, celui des places de cinéma ou celui des lits d'hôpital.

Les modèles culturels sont communs, parce que les habitants du pays sont généralement à l'aise et en même temps conformistes. Indépendants ou salariés, ils suivent la ligne de conduite tracée par leurs prédécesseurs et la mentalité ne se modifie pas au même rythme que la technique ou le capital social. Ne pas troubler l'ordre établi est la préoccupation des uns et des autres, parce que la prospérité d'un pays naturellement défavorisé a quelque chose de paradoxal, et qu'une revendication non révolutionnaire est « payante » depuis trente ans. Cette suprématie de l'esprit économique rapproche nationaux et étrangers plus qu'elle ne les oppose. Pour la plupart, les étrangers ne comptent pas rester en Suisse toute leur vie. Ils souhaitent gagner le plus possible pendant quelque temps : la paix intérieure en est le plus sûr moyen.

De même la distinction ville-campagne est trop peu marquée en Suisse pour susciter des modèles culturels différents. Sauf Zurich et, aux deux extrémités du pays, Bâle et Genève, les villes n'ont pas une dimension ou un caractère suffisant à former un milieu radicalement opposé au milieu rural [10]. Lorsque les villes grandissent, elles ne se séparent pas de la campagne environnante, car l'urbanisme est du modèle nordique, c'est-à-dire qu'on préfère aux cités closes du bassin méditerranéen une banlieue indéfinie constituée de petites maisons familiales. Réciproquement, la campagne suisse se rapproche du mode de vie urbain à cause de la décentralisation industrielle. Comme partout les medias ont imposé à l'ensemble des habitants un modèle culturel d'origine citadine.

B. Tenant aux groupes

Malgré son libéralisme politique et économique, la Suisse évite la confrontation de l'individu et de l'Etat. Elle a gardé ou ressuscité des traditions corporatives. Sans doute des classes se sont formées comme dans tous les pays industriels. Mais la société maintient d'autres clivages. Qu'elles soient horizontales ou verticales, les divisions constituent autant des charnières que des séparations.

1. La paix du travail

L'expression désigne les conventions signées en 1937 dans l'horlogerie et le travail des métaux — activités spécialement touchées par la crise des années 30. Comme partout la crise avait aggravé les oppositions entre salariants et salariés. Puis les « partenaires sociaux » reconnurent la nécessité de s'entendre. Les accords, régulièrement renouvelés, contiennent à la fois des engagements formels et des recommandations. Engagement de ne recourir ni à la grève, ni au lock-out, ni au boycott,

mais de porter le différend devant une instance arbitrale. Recommandation de constituer des commissions ouvrières et d'adopter certaines règles concernant les vacances, les jours fériés, les jours d'absence pour événements familiaux, les caisses-maladie. Ces conventions n'étaient pas des contrats collectifs, puisqu'elles n'imposaient pas un contenu déterminé aux contrats individuels, mais elles ont été le point de départ du mouvement. Aujourd'hui 1381 contrats collectifs intéressent plus de la moitié des salariés. Le mouvement a commencé en Suisse plus tard qu'en Europe occidentale, mais il a progressé vite grâce à la forte organisation syndicale. Il n'y a pas en Suisse de syndicalisme unique, mais le groupement dit « Union syndicale » réunit la moitié des syndiqués, lesquels forment eux-mêmes un bon tiers des salariés [11]. Cette cohésion ouvrière donne aux syndicats une place officielle dans la vie nationale. L'Union syndicale est reconnue comme l'organisation centrale qui représente la classe ouvrière, de même que l'Union des paysans représente le monde agricole et la « Société du commerce et de l'industrie » la classe patronale.

La concentration ainsi obtenue incite les partenaires sociaux à la négociation. Parmi les raisons de ne pas pousser le débat jusqu'à la rupture il y a évidemment la perspective d'une lutte ruineuse entre deux blocs qui rassemblent l'un la majorité des ouvriers, l'autre la quasi-totalité des patrons. De part et d'autre existe la volonté d'utiliser les nombreux moyens de négocier mis à disposition : instances corporatives et instances administratives, échelon local et échelon supérieur. Lorsque la demande d'un salarié a été rejetée, le plaignant peut saisir la fédération qui intervient auprès du patronat. Si les fédérations patronales et ouvrières ne s'entendent pas, elles accepteront du moins de confier leur litige à une commission de conciliation qui sert de médiateur. Si la proposition du médiateur est repoussée, le litige ira à une commission arbitrale formée par le pouvoir judiciaire. Tout au long de cette procédure le secret est gardé. C'est seulement après le jugement arbitral que l'affaire sera exposée au public. Le jugement est d'ailleurs définitif et si l'une des parties refusait de l'exécuter, elle encourrait une amende. Cette volonté de discuter sans rompre n'a guère été entamée par la crise actuelle. Malgré quelques conflits récents (grève et occupation au « Courrier de Genève » en janvier 1976), la « paix du travail » reste la règle.

2. *L'entente interprofessionnelle*

Il s'agit cette fois de réduire les oppositions économiques entre le monde des campagnes et celui des villes. L'agriculture se juge défavorisée dans la discussion avec son acheteur industriel ou commerçant : le prix varie trop, la quantité commandée également. Mais son acheteur a également besoin d'assurer son approvisionnement en quantité et en qualité : la distribution massive fait partie des exigences contemporaines. Deux procédés peuvent donner satisfaction à l'un et à l'autre.

a. Le contrat de culture. Un conserveur passe contrat avec X agriculteurs produisant des tomates, haricots, petits pois... L'engagement est réciproque en ce que le conserveur doit prendre tout ce que produit la superficie mise sous contrat et l'agriculteur ne peut pas proposer la récolte de cette surface à quelqu'un d'autre. L'avantage également réciproque consiste en ce que l'un est sûr de son ravitaillement (le conserveur fournit les semences et indique la façon de cultiver, ce qui supprime les aléas en qualité et quantité) et l'autre est sûr de son prix. Ou bien un prix ferme est

fixé à l'avance, ou bien un « plancher » est prévu et si, le jour de la livraison, le prix à la bourse voisine est supérieur, la différence des prix minimum et effectif est partagée entre le cultivateur et l'industriel.

b. L'intégration. Les produits animaux sont aussi à distribuer massivement, mais soulèvent des difficultés spéciales de normalisation et de conservation. Le contrôle total de l'offre, dit « intégration », résout le problème. L'exemple le meilleur en Suisse est l'élevage de poulets « de chair ». La société Optigal, formée par la Fédération des coopératives Migros et la société Provimi, productrice d'aliments pour le bétail, passe contrat avec des « engraisseurs », eux-mêmes réunis en association. Il y a « intégration » parce que l'agriculteur est tenu à la fois en amont et en aval. Il reçoit intégralement ses moyens de production (technique comprise) de la société Optigal et il lui livre intégralement les poulets prêts à abattre. La quantité à produire dans l'année et les dates de livraison sont fixées, de même que le prix des fournitures et le prix du bétail engraissé. L'agriculteur bénéficie de cette façon d'une garantie de revenu pour un travail relativement facile et qui ne prend qu'une partie de son temps. La contrepartie est l'obligation de fait de rester engraisseur un certain temps, pour amortir le poulailler industriel qu'il a dû construire à ses frais. Comme les demandes de contrat sont supérieures aux offres depuis le début de l'expérience (1963), on admettra que les deux parties y trouvent avantage. Le consommateur également puisque la volaille est devenue une viande bon marché, et même la viande meilleur marché : en 1964 le poulet acheté 2 francs 65 le kilo aux engraisseurs était vendu 5 francs au public.

Les deux formules d'entente interprofessionnelle rapprochent l'agriculteur des autres producteurs du pays. Son travail est programmé comme dans l'industrie, de même que ses produits sont standardisés comme s'ils sortaient d'une usine. « La production se fait en milieu artificiel, comme c'est le cas en fabrique : l'aviculteur Optigal n'emprunte rien à la ferme, sauf l'eau, et ne lui fournit rien, sauf la litière des bêtes. Le détachement de l'exploitation familiale va de pair avec le rattachement à l'économie générale. » [12]

C. Tenant à l'Etat

La répartition des pouvoirs se fait en Suisse à trois niveaux : communal, cantonal et fédéral. Leur équilibre a été modifié par la croissance économique. Le pouvoir fédéral augmente pour deux raisons. L'insertion de plus en plus étroite de l'économie suisse dans l'économie internationale s'accompagne de « coups d'accordéon » conjoncturels qu'il faut ralentir par des mesures monétaires et fiscales. D'autre part le public réclame en Suisse comme ailleurs une vie et un travail plus assurés. C'est seulement au plan fédéral qu'ont pu s'organiser l'assurance-vieillesse et survivants et les mesures récentes qui renforcent la prévoyance. C'est également la Confédération qui a pris les mesures nécessaires au plafonnement du nombre des étrangers, avec la caution populaire de tel ou tel référendum. Mais son rôle principal, pendant les 25 dernières années, a porté sur la réduction des deux inégalités que subissent les agriculteurs et les montagnards. Une double péréquation a été entreprise, avec des résultats positifs.

1. La péréquation sectorielle

L'agriculture et l'industrie forment deux secteurs d'activité à rendement inégal. L'économie libérale résout le problème par la mutation professionnelle : la diminution du nombre des agriculteurs rassemble les ressources productives et limite l'accroissement d'une production relativement désavantageuse. Mais la solution heurte deux options helvétiques : la neutralité, qui doit s'accompagner d'un autoapprovisionnement pour être crédible, et le fédéralisme, c'est-à-dire l'équilibre entre cantons à prépondérance agricole et cantons à prépondérance industrielle. C'est pourquoi la Suisse depuis près de cent ans fait sortir l'agriculture du cadre libéral : la loi fondamentale sur l'agriculture, adoptée en 1951 dispose : « Les pouvoirs publics prendront toutes mesures pour que les produits agricoles atteignent des prix couvrant les frais de production d'exploitations gérées rationnellement et acquises à des conditions normales. » [13] Sont inclus parmi les frais couverts une rémunération normale du travail de l'exploitant et des auxiliaires familiaux. Pour être normale leur rémunération doit égaler celle d'ouvriers (qualifiés ou mi-qualifiés) vivant dans la même région : ainsi sera satisfait le principe de la parité des revenus, à travail égal.

Les mesures prises par l'Etat, dont certaines remontent à l'avant-guerre 1914, se répartissent entre quatre rubriques.

a. Action sur le marché : les produits jugés vitaux, soit pour la défense nationale (blé), soit pour le revenu paysan (lait), bénéficient d'une double garantie de prix (taxés d'après le prix de revient) et de débouché.

b. Action commerciale : elle isole le marché intérieur de l'étranger, qui pourrait proposer des produits à un prix inférieur à celui des produits suisses. L'importation est freinée par des droits de douane, des contingents, certains monopoles (alcool, céréales). Quelques exportations (fromage, bétail) sont encouragées par des subventions.

c. Action sur la production : il s'agit d'améliorer les structures productives, de façon que le produit suisse contienne moins de travail que le produit concurrent. La mécanisation agricole, le remembrement des terres, l'équipement des bâtiments sont subventionnés à cet effet.

d. Action sociale : elle protège le bien familial de l'agriculteur contre les partages successoraux ou les achats de citadins absentéistes. Elle comprend aussi de multiples allocations, surtout s'il s'agit d'agriculteurs de montagne.

Les résultats obtenus par cet ensemble d'interventions sont inégaux. La mutation professionnelle a suivi le rythme de la croissance économique. L'objectif « à parité des revenus pour un travail égal » est atteint dans les exploitations de plaine, pas dans celles de montagne, mais celles-ci bénéficient de revenus accessoires. Malgré la protection, les prix de l'alimentation restent raisonnables. Mais la charge financière de l'Etat est lourde : un tiers des subventions fédérales vont à l'agriculture, qui contribue pour 3,8 % seulement au produit national brut (chiffres de 1969). Tant que la croissance a duré, les non-agriculteurs n'ont pas trop crié au privilège. Mais comme le gâteau à partager n'augmente plus, la Confédération cherche une formule de protection moins encourageante que la garantie des prix.

2. La péréquation régionale

Deux exemples sont donnés.

a. La péréquation financière intercantonale : elle remonte à 1958. Son objectif est d'empêcher l'inégalité économique des cantons de se répercuter sur la charge fiscale de leurs habitants. Pour avoir les mêmes services publics, l'habitant d'un canton économiquement faible devrait supporter une charge bien plus lourde que celui qui habite un canton plus favorisé. La Confédération réduit la différence en percevant et en répartissant le produit de ses impôts suivant une clef qui avantage les cantons les moins riches.

b. L'aide aux régions montagneuses : les Suisses veulent que leurs régions montagneuses soient aussi « vivantes » que les autres : ils y sont attachés par l'histoire et par leur stratégie militaire. Elles sont le siège de groupes sociaux souvent d'origine distincte et particularisés dans le pays par leur implantation habituelle. La disparition de l'un ou de l'autre dénaturerait la physionomie helvétique. A ces raisons traditionnelles d'aider les montagnards s'est ajouté récemment le besoin de défendre l'environnement. Le touriste aime la montagne mais ne la respecte pas. Aussi la Confédération a-t-elle projeté une aide aux régions de montagne qui s'inscrit dans sa politique économique générale.

Conformément aux principes du pays, les bénéficiaires de l'intervention sont strictement définis — dans une économie libérale, chacun choisit sa voie et court sa chance. Il n'est pas question non plus de mettre les régions de montagne « en couveuse ». Elles vivent comme les autres d'un travail dont la valorisation sera aidée par le pays.

Pour être classée montagneuse, une région doit présenter un ensemble de caractères où figurent à côté de l'altitude, la pluviosité, la période de végétation, la déclivité du sol, la situation par rapport aux voies de communication, bref tout ce qui défavorise le montagnard par rapport aux habitants du « pays plat ».

Il y a longtemps que les montagnards sont aidés, mais le sens des mesures prises est différent depuis quelques années.

a. L'aide s'est adressée avant tout aux agriculteurs jusqu'en 1974. Les pouvoirs publics estimaient que l'industrie ne pouvait pas se développer en montagne et que le tourisme n'avait qu'un intérêt subsidiaire : il est sensible à la conjoncture et n'ouvre aux montagnards que peu d'emplois.

Différentes mesures ont abaissé le coût de la production agricole (subventions aux améliorations foncières, aux achats de machines, à l'importation de fourrages, à la sélection du bétail, à la formation professionnelle et à la vulgarisation. D'autres mesures ont « désenclavé » les régions écartées, subventions aux chemins de fer de montagne, aux routes d'alpage). D'autres mesures ont valorisé la production (prix différentiels en fonction de l'altitude, primes de culture pour les céréales fourragères). Enfin des allocations ont été versées aux détenteurs de bétail bovin. Mais les résultats obtenus ont déçu. La rentabilité de l'agriculture de montagne resta incertaine et les jeunes en tirèrent la conséquence : la population montagnarde continua à diminuer relativement à la population totale.

b. Depuis 1974, année où fut votée la loi sur « l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne », l'Etat préfère une politique globale. Toutes les activités seront aidées, car la prospérité de l'agriculture dépend de celle des autres branches économiques, surtout dans les régions à faible densité de population. L'encouragement se fera par région, car certaines parties des cantons montagnards comptent parmi les régions riches du pays. Mais il s'adressera aux seules régions qui ont encore un minimum de population groupée, pour que les deniers publics n'aillent pas à des causes perdues d'avance. L'aide fédérale interviendra sous forme de financement complémentaire, suivant le principe traditionnel de subsidiarité. Elle consiste en prêts ou en cautions à des conditions plus favorables que celles du marché. Elle concerne les investissements d'intérêt collectif et spécialement touristique (aménagement de voies de communication, hygiène publique, loisirs et sports). Il s'agit que les montagnards puissent, comme les autres, vivre et travailler dans des conditions confortables, avec des communications faciles, aient le choix de leur activité et la possibilité de changer. Il s'agit en même temps de concentrer le tourisme, à la fois pour « orienter » un équipement développé et pour éviter la dispersion de ses déchets.

Tel est l'apport des pouvoirs publics à l'intégration sociale. En combinant un libéralisme de principe et un dirigisme de nécessité la Confédération réduit les inégalités qu'avait développées la croissance économique.

III. L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES ET NATURELLES

La société peut empêcher la croissance économique de détruire ses propres fondements. La Suisse n'est pas sortie indemne de 25 ans de croissance rapide, mais le dommage porte plus sur la nature que sur l'homme.

A. Les progrès des ressources humaines

La population a augmenté, entre 1950 et 1973, de 1,5 % par an, alors qu'elle augmente de moins de 1 % par an dans la plupart des pays industriels. L'accroissement est dû au mouvement migratoire plutôt qu'à l'excédent naturel des naissances sur les décès. Les étrangers formaient 7 % de la population totale en 1950, 18 % en 1965 [14] ; la proportion s'est stabilisée depuis. La population actuelle est aussi intégrée économiquement que la génération moins nombreuse d'il y a 30 ans, à en juger par les études de structure qui vont suivre.

1. La nouvelle répartition professionnelle

Depuis vingt-cinq ans, la répartition entre secteurs d'activité s'est sensiblement modifiée. La proportion de la population active qui se consacre à l'agriculture a diminué de moitié. Elle est actuellement de 7 %. La réduction s'accélère depuis 1960. La régression de l'effectif masculin permanent fut de 20 % entre 1950 et 1960, de 32 % entre 1960 et 1970. L'abandon de l'agriculture fut d'abord le fait des salariés et des collaborateurs familiaux. Si bien qu'un grand nombre d'exploitations sont tenues par un seul homme ; un service de dépannage en atténue les difficultés.

La proportion de la population active qui se consacre à l'industrie est très élevée (51,4 % en 1970). A cet égard la Suisse ressemble à l'Allemagne. Mais avant la récession déjà, le recul a commencé (— 1,8 % en 1972). La haute proportion de travailleurs secondaires s'explique par les succès suisses dans l'industrie mécanique et l'horlogerie ainsi que par l'importance de la construction dans un pays froid, compartimenté et amateur de maisons familiales. Le recul, structurel puis conjoncturel, correspond à la préférence individuelle pour les activités de service, et au bon rendement de la plupart d'entre elles (banques, assurances, conseil, courtage, et aussi hôtellerie, soins personnels, distractions).

La répartition selon le niveau de qualification est plus satisfaisante qu'autrefois. Les ouvriers qualifiés sont passés de 33 % du total en 1950 à 38 % en 1970 [15].

2. Du paysan à l'agriculteur

Depuis 30 ans le paysan suisse devient un producteur comme les autres, dont le travail et la vie suivent le sort commun. Son travail obéit aux lois générales de l'économie contemporaine. La machine se substitue, continuellement, à la main-d'œuvre : le nombre de tracteurs par 100 hectares de SAU qui était de 4 en 1950 est maintenant de 17. La technique de production change constamment. Les nouvelles machines sont de plus en plus spécialisées. Le capital nécessaire à l'exploitation grandit avec un coefficient de capital qui rejoint celui de l'industrie lourde. Le volume produit est plus important et moins diversifié. La décision (quoi produire ? combien ? comment ?) relève de l'extérieur : tel distributeur ou tel industriel de l'alimentation. L'avenir de l'agriculture est de plus en plus lié à celui de l'industrie. La main-d'œuvre agricole a un caractère résiduel puisque le rythme de l'exode rural est fonction de la conjoncture, rapide en prospérité, lent en récession. La superficie exploitée en est également fonction. C'est pendant l'essor que les exploitations de montagne, plus petites que celles de la plaine, disparaissent plus vite : 11 % de moins, entre 1965 et 1969 contre 6,5 % en plaine. Le paysan vend du terrain, soit pour des résidences secondaires, soit pour de petites usines complétant les grandes de la ville.

La vie du paysan a changé comme son travail. Il a plus d'instruction et plus d'information que ses prédécesseurs. L'école est maintenant la source principale de son instruction générale et de sa formation professionnelle. Il dispose des mêmes « medias » que le citadin, se rend aux mêmes réunions, s'habille comme lui. Sa consommation recourt à l'extérieur plus qu'autrefois. Ses relations débordent le cercle de ses voisins. Recourir à l'Etat lui devient habituel, pour financer ses investissements, pour assurer ses recettes. Son intégration à la société n'a donc pas souffert de la croissance économique. Il a simplement ajouté, aux relations qu'il entretient avec la coopérative ou le ramasseur, un appel fréquent à l'Etat-providence, comme font les autres.

3. La communauté rurale

La campagne suisse rassemble un certain nombre de catégories sociales qui évoluent plutôt par rapprochement que par séparation de la société globale.

L'agriculteur suisse d'aujourd'hui est souvent un agriculteur à temps partiel. En dessous d'un certain seuil, variable selon l'agriculture pratiquée, son exploitation ne

suffit pas à le faire vivre. Il complète son gain, soit sur place, soit comme « navetteur ». Sur place il sera cafetier, guide, instituteur. Mais la décentralisation industrielle lui permet de trouver un gain plus important ou plus régulier en s'embauchant à l'usine. Non seulement le « ramassage » est organisé à longue distance (distance-temps plutôt que distance kilométrique car il s'agit souvent de parcours en montagne), mais les entreprises prévoient des horaires qui laissent assez de temps pour soigner « le domaine ».

Tout village suisse comprend des ouvriers, parfois aussi nombreux que les agriculteurs. Ce peut être d'anciens paysans-ouvriers qui ont complètement renoncé à l'agriculture. Il se peut enfin qu'une partie de la famille de l'agriculteur ne collabore plus à l'exploitation mais travaille dans tel ou tel atelier du village, mécanique ou textile. Depuis toujours les grandes entreprises « essaiment » dans la campagne, où elles trouvent du terrain et un personnel moins chers, et où elles bénéficient souvent de facilités fiscales. La présence des ouvriers rapproche le village de la ville jusqu'à produire une véritable osmose.

La communauté rurale se compose aussi d'inactifs. Les retraités y viennent davantage depuis que les villes sont polluées. Pour la réputation du climat et la beauté du paysage, des étrangers viennent y finir leurs jours. Les jeunes sont de moins en moins nombreux, c'est-à-dire qu'ils quittent le village de plus en plus tôt. Non seulement la comparaison des revenus les y incite, mais ils préfèrent une vie plus « moderne ». Ils jugent bien souvent « folkloriques » les traditions locales, à moins qu'ils n'y voient un appât pour touristes naïfs.

Encore faut-il distinguer entre les campagnes proches et éloignées des grandes villes. Beaucoup de villages gardent leurs costumes, leurs fanfares, leurs fêtes « typiques » comme le combat des « reines » en Valais. Les « sociétés » de chant, de tir, de jeu sont non seulement très répandues encore, mais actives. La politique intéresse les villageois plus que jamais, puisque la télévision les atteint comme les autres. La vie de parti est intense, et si la division politique sépare les villageois entre eux (une fanfare est démocrate-chrétienne, une autre socialiste...), elle les rapproche des citadins du même parti.

Que la communauté rurale reste « intégrée » malgré la croissance est montré par deux signes. D'une part les biens communaux se maintiennent, sans qu'aucune emprise du « privé » sur le « collectif » soit repérable. D'autre part le goût de l'agriculteur pour l'association est aussi prononcé qu'autrefois : on estime que l'agriculteur moyen fait partie de cinq associations à caractère économique (syndicat agricole, société de laiterie, syndicat de sélectionneurs, coopérative de construction rurale, groupe de vulgarisation si c'est un montagnard...). La campagne suisse, plus productive et plus riche qu'il y a trente ans, est un exemple de développement rural intégré.

B. Le maintien des ressources naturelles

Il pose trois problèmes à peu près partout, mais avec une acuité particulière en Suisse. La protection de la nature est une constante pour un pays beau et qui pratique une économie de la beauté. Les ressources naturelles doivent aussi assurer un minimum d'autoapprovisionnement, pour que la neutralité politique soit crédible. Enfin l'amé-

nagement du territoire est nécessaire lorsque une population dense et riche se dispute un sol restreint.

1. Protection de la nature

L'intégration sociale requiert que les hommes se plaisent dans leur milieu physique et en tirent aussi bien des moyens de travail que des biens de consommation. Un certain paysage fait partie de la nature de même que les ressources qui nous furent données : fertilité du sol, eau, dépôts naturels de minéraux.

En Suisse la superficie forestière est protégée, c'est-à-dire que tout abattage doit être compensé ; dans un pays en pente, l'arbre est indispensable au maintien du sol comme à la régularisation de l'eau. De même sont protégés les sites remarquables ou fragiles (bordures des lacs), les espèces animales et végétales rares ou dont l'effectif diminue sensiblement. Mais le milieu physique souffre de la croissance économique. Les consommateurs plus riches ont des machines à laver le linge, ce qui implique la pollution de l'eau par les détergents. Ils se servent de boîtes de conserve, d'objets en plastique qui encombrent le paysage. De temps en temps ils les versent au ruisseau pour s'en débarrasser. L'agriculture moderne change dangereusement le paysage. Le remembrement des terres fait disparaître des bosquets, des talus plantés, des marais. Il accentue la spécialisation culturale et par conséquent le risque d'intoxication du sol. Mais il faut bien aplanir le terrain pour que passent les machines et il faut mécaniser puisque la main-d'œuvre fait défaut. De même l'élevage moderne, nécessaire pour fournir une viande bon marché, suppose une concentration d'animaux qui pollue l'environnement. Contre le danger il y a deux parades :

a. Les autorités publiques ont édicté des maxima d'occupation du sol ainsi que l'interdiction ou la limitation de certains pesticides.

b. L'école et les organisations de jeunes enseignent l'importance du paysage, de ses éléments minéraux, de la flore et de la faune.

2. L'autoapprovisionnement

La croissance économique a fait une Suisse plus riche, plus peuplée et pratiquant de moins en moins l'agriculture. L'appel au ravitaillement extérieur en est un corollaire. Mais la neutralité oblige à garder un minimum d'indépendance alimentaire. La plus grande partie des calories consommées sont produites sur place : 48 % en 1956-57, 56,1 % en 1965-66, 61,1 % en 1972-73 [16]. Le degré d'autoapprovisionnement s'est donc élevé, alors que la population augmentait de 33 %, entre 1950 et et 1970, et que la consommation en calories par habitant et par jour passait de 2912 (1946) à 3232 (1971-72). Ceci est dû à une meilleure adaptation de la production nationale aux besoins des habitants. La politique des prix agricoles encourage les productions vitales et déficitaires comme la viande (55 % de plus en 13 ans) et freine les productions excédentaires, comme le lait.

Cependant ce bilan alimentaire ne donne pas une idée exacte de l'indépendance alimentaire de la Suisse, en ce qu'il ne porte que sur les produits, alors que l'agriculture dépend largement de moyens de production étrangers. Les animaux sont

nourris toujours plus de végétaux importés. C'est compte tenu des fourrages que la Suisse est le plus gros importateur du monde en produits agricoles, par habitant. Si l'on défalque des statistiques du commerce extérieur les exportations de denrées et les fourrages importés, on obtient un taux d'approvisionnement national de 42,6 et non de 62,5 (pour 1970) [17]. Il faut donc conclure sur un maintien de l'autoapprovisionnement, en temps de croissance, plutôt que sur un progrès. Le recours aux ressources agricoles étrangères (blé, orge, maïs) a augmenté. Il est vrai qu'inversement la Suisse exporte et donne du lait condensé et du lait en poudre. Elle participe au Programme alimentaire mondial également pour le blé (32 000 tonnes fournies annuellement). Mais la contrepartie principale est d'un autre ordre. La Suisse forme des agronomes et des nutritionnistes qui aident le tiers monde à mettre en valeur son potentiel de production alimentaire.

3. L'aménagement du territoire

La croissance économique s'accompagne de tensions spatiales, car la disposition du sol est plus recherchée. Du territoire est requis d'abord par l'urbanisation : davantage de terrains de sport et d'espaces verts sont revendiqués. En plus de ce que prend la collectivité urbaine, le citadin occupe du terrain individuellement pour sa résidence secondaire. Il lui faut aussi de l'espace pour les voies de communication. Ainsi le territoire urbain mord sur le territoire agricole, ce qui correspond d'ailleurs à la nouvelle répartition des habitants entre villes et campagnes. En Suisse la population citadine comprenait 42 % du total en 1960, mais 58 % en 1970. Seulement le sol est pour le cultivateur son moyen principal de produire ; il s'indigne de le voir devenir un simple moyen de détente. Il s'indigne également — tout en en profitant — de la hausse de la rente immobilière. L'Etat doit arbitrer le conflit.

La Suisse a adopté en 1969 des dispositions constitutionnelles en matière d'aménagement national du territoire. Par la suite le gouvernement a élaboré un projet de loi qui sera soumis à référendum en juin 1976 [18]. Une procédure d'urgence a permis d'arrêter la dispersion des constructions en fixant des zones non constructibles. Une procédure de consultation appelle l'ensemble des habitants à prendre conscience du problème. Il est spécialement épineux en Suisse où les pouvoirs publics sont répartis en trois niveaux — communal, cantonal, fédéral — et où la propriété privée est soigneusement défendue. Il est question non seulement d'un zonage qui freinerait la hausse des prix, mais d'une péréquation spatiale en faveur des cantons économiquement faibles. Pour augmenter le nombre de leurs emplois secondaires et tertiaires la Confédération décentraliserait ses services et financerait de nouvelles infrastructures. Mais toute intervention nouvelle de l'Etat soulève la méfiance dans une démocratie individualiste et libérale comme est la Suisse. C'est pourquoi l'effort principal doit venir des firmes privées. La nature des choses les incite à venir en zone « faible » où il reste du sol et de la main-d'œuvre disponibles. La croissance s'accommode d'abord de concentration spatiale mais, si les coûts sociaux d'encombrement ne sont pas assumés par l'Etat, elle produit ensuite son propre frein. La déconcentration en région moins développée est alors probable pour peu que des zones industrielles soient préparées par les soins des autorités cantonales et fédérales, que l'information soit plus complète et que les formalités administratives soient plus simples.

CONCLUSION

Le développement intégré est un objectif dont la Suisse s'est rapprochée pendant les 25 dernières années. La croissance économique a en effet ménagé « la ressource humaine ». Les agriculteurs ont maintenant des conditions de vie, de travail et de rémunération plus proches de celles des citadins. La proportion des étrangers qui travaillent et vivent dans les mêmes conditions que les nationaux a augmenté. Sans doute certains montagnards sont pauvres et isolés mais, s'ils sont restés où ils sont nés avec les possibilités que leur donnait la croissance, c'est qu'il trouvent dans leur fidélité et leur environnement de quoi compenser un travail plus dur et un gain plus petit que ceux des autres.

L'évolution des ressources naturelles a été moins favorable. La superficie agricole utile a diminué de 8 %. Des lacs ont été gravement pollués, les déchets s'accumulent un peu partout, sans qu'on voie comment les faire disparaître. Cependant les dommages sont ponctuels. L'eau ne manque pas. La haute montagne reste hors d'atteinte. Les écoliers apprennent encore à respecter les plantes et les animaux rares. La transformation des terrains agricoles abandonnés en zones de détente est en bonne voie.

L'arrêt de croissance va-t-il renverser la tendance ? Annuler les progrès de l'intégration sociale ? Ce qui se passe depuis deux ans ne conduit pas à le supposer. Les étrangers sont moins nombreux à travailler en Suisse, mais plus à y vivre « à demeure ». De plus en plus d'institutions donnent aux jeunes générations une bonne formation professionnelle : elles seront ainsi capables de s'adapter à une économie plus exigeante. Les fluctuations économiques n'agissent pas sur la consommation autant que sur le revenu : le tempérament économe des Suisses les incitait à ne pas abuser de leur pouvoir d'achat.

En déduira-t-on que la Suisse peut servir d'exemple ? Sur quelques points peut-être, mais nullement d'une façon générale car son « cas » est très particulier.

1. C'est l'un des plus riches pays du monde, ce qui aide à financer les coûts sociaux de la croissance.
2. C'est un pays de petite dimension, sans ces villes gigantesques et tumultueuses qui compromettent la paix sociale comme le rendement du travail.
3. C'est un pays où la grande majorité des étrangers parlent l'une des trois langues nationales principales, ce qui facilite leur intégration.
4. C'est un pays neutre, politiquement non aligné qui peut trouver une cohésion par le sentiment d'une différence fondamentale avec ses grands voisins. Par contre sont imitables la procédure de conciliation professionnelle et l'équilibre des pouvoirs à trois niveaux : communal, cantonal et fédéral. L'un et l'autre contribuent à un développement intégré.

---

[1] Rapport présenté au IVe Congrès international de sociologie rurale, Torun, août 1976.
[2] F. Kneschaurek : *Perspectives d'évolution de l'économie suisse.* Cahier SBS n° 9.
[3] F. Kneschaurek : op. cit.

[4] E. Tuchtfeld : *Wachstumsprobleme der schweizerischen Volkswirtschaft.* Kieler Vorträge, 1965.

[5] Cf. J. Valarché : « La politique du revenu agricole en Suisse », *Sociologia ruralis,* 1974 n° 3.

[6] Recensements des exploitations.

[7] Cf. Jaeggi (U) : *Berggemeinden im Wandel,* Haupt, Berne 1965.

[8] Peuvent être bénéficiaires d'un permis d'établissement les Français et les Hollandais après 5 ans de séjour, les autres nationalités après 10 ans.

[9] Cf. Albert Noth : *Die personelle Einkommensverteilung in der Schweiz, 1949 bis 1968.* Dissertation, Fribourg 1975.

[10] Cf. J. Valarché : « L'évolution de la structure sociale dans les campagnes suisses », *Economie rurale,* janvier 1961.

[11] 45 % si on exclut les étrangers, 34 % étrangers compris (chiffres de 1970).

[12] Rapport Valarché au Colloque international organisé par le CENECA à Paris, en 1972.

[13] Cf. J. Valarché : « La politique du revenu agricole en Suisse », *Sociologia ruralis,* 1974, n° 3.

[14] H. Hagmann : *Les travailleurs étrangers chance et tourment de la Suisse,* Lausanne, Payot, 1966.

[15] Statistique des seuls travailleurs suisses.

[16] Rapport Valarché au Colloque international organisé par le CENECA à Paris, 1975.

[17] F. Kneschaurek : *Entwicklungsperspektiven der schweizerischen Landwirtschaft,* Saint-Gall, 1971.

[18] Le projet a été rejeté.